



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de

CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 04/09/2018
Délibéré par le Conseil Municipal
à Cubzac les Ponts, le : 11/09/2018

Envoyé en préfecture le 12/09/2018

Reçu en préfecture le 12/09/2018

Affiché le **12 SEP. 2018**

ID : 033-213301435-20180912-2018_44-DE

Délibération n° 2018 - 44
Mardi 11 septembre 2018

L'an deux mille dix huit, le onze du mois de septembre à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le quatre septembre deux mille dix huit

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Anna SANTONJA - Josiane DESTOUESSE - Daniel CHAUVIGNAT - Jean-Paul SCHAUS - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurat ion(s) : Sylvie AMAN *procurat ion* Cyril CHERIGNY
Gilles THIBAUD *procurat ion* à Alain TABONE
Sandra BERTHOLON FOUGERE *procurat ion* à Gérard BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Sylvie AMAN - Gilles THIBAUD - Sandra BERTHOLON FOUGERE

Le secrétariat a été assuré par : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

**DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES
MUNICIPALES DE LA COMMUNE**
Annule et remplace la délibération n°2017-61

Vu la convention de location d'utilisation des salles municipales de la commune,
Vu les conventions de partenariats signées avec les associations dépendantes de l'OMSCCA,
Vu le règlement intérieur de chacune des salles municipales de la communes,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

A ce jour plusieurs problématiques se posent dans la location des salles municipales de la commune. Il existe peu de salles à louer sur le secteur de la Haute Gironde ce qui augmente la demande des locations. Le secteur associatif est lui aussi demandeur.

Afin d'organiser au mieux les locations, il convient de revoir la durée de location pour faciliter les locations et optimiser les revenus pouvant découler des locations. En effet, l'entretien des salles municipales génère un coût pour la commune, surtout avec la prochaine rénovation de la toiture de la salle municipale. C'est pourquoi, afin de faciliter la gestion et l'organisation, il convient de revoir les tarifs.

Le matériel mis à disposition est inclut dans le tarif de location. Afin de réserver définitivement la salle, des arrhes doivent être versés à la commune en amont de la location. Sans le versement de ces derniers, la commune se réserve le droit de modifier ou d'annuler la réservation.

L'utilisation des salles municipales fait l'objet d'un versement d'une caution pour chaque utilisation par chèque bancaire. Par exception, les Associations de la commune verse un chèque de caution d'une valeur de 500,00€ pour l'ensemble des utilisations. La caution est restituée à la fin de la location après un état des lieux contradictoire avec le preneur.

Pour finir, il convient également d'ajuster les tarifs de location pour les associations utilisant des salles dans la commune au regard du coût que cela engendre en terme de fluides et d'entretien, tout en respectant les convention de partenariat entre la commune et les associations rattachées à l'OMSCCA.

Au regard de ce qui précède, le Maire propose au Conseil municipal de fixer le prix des locations des salles municipales comme suit :

Salle Municipale	Arrhes	Tarifs
Location week-end (habitant et association de la commune)	120,00€	400,00€
Location week-end (habitant hors commune)	225,00€	750,00€
Location Association Hors commune	135,00€	450,00€
Location Petite Salle de réunion	15,00€	50,00€
Salle du Port	Arrhes	Tarifs
Location 1 jour	30,00€	100,00€
Location week-end (habitant et association de la commune)	60,00€	200,00€
Location week-end (habitant hors commune)	90,00€	300,00€
Location mensuelle association	X	150,00€
Salle de Motricité	Arrhes	Tarifs
Location mensuelle association	X	90,00€
Caution		
Salle du Port		500,00€
Salle municipale		1.000,00€
Salle de Motricité		250,00€

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs des salles municipales comme énoncés au 12 septembre 2018,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour modifier en conséquence les documents nécessaires à la location des différentes salles municipales.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE